



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 AVRIL 2023**

2023/23

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia -- M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

ABSENTES EXCUSEES : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DE CORO Jessica
Mme BAECKER Sybille à Mme SCHMITT Marie-Gil

Soit 19 votants

OBJET : Débat de politique générale de la commune

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le maire et ses adjoints,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal »

CONSIDERANT la demande de deux (2) élues, lors du conseil municipal du 27 février 2023 que se tienne un débat sur la politique générale de la commune lors du conseil municipal suivant,

Après en avoir délibéré,

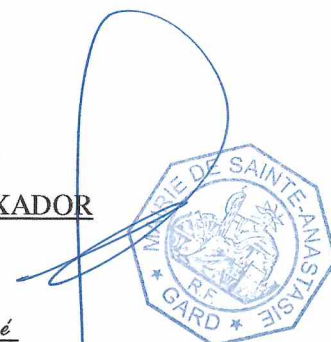
DECIDE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat de politique générale de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé